L'ACTUALITÉ DE L'OFOR

Numéro 03 | Juillet 2017
Website : http://www.forages-ruraux.sn

MBORO, 82 VILLAGES DE FOUNDIOUGNE, MEDINA PAKANE, TOUBA DAROU SALAM…



DEMOCRATISER L'ACCES A L'EAU DANS TOUS LES HAMEAUX DU SENEGAL

« J'ai à cœur de réparer les grandes injustices »

« Des zones entières de notre pays, comme oubliées depuis des années du processus de développement, restent dépourvues du minimum de services publics. A l'occasion de mes visites à l'intérieur du pays, je vois encore des villages entiers isolés du reste du pays, sans accès à l'eau et à l'électricité. Je vois le quotidien pénible des femmes de tous âges, endurant toutes les sortes de corvées insupportables. Je trouve injuste qu'au 21ème siècle, nos mères, nos épouses, nos sœurs et nos filles continuent d'exécuter des tâches d'un autre âge. J'ai à cœur de réparer les grandes injustices qui pénalisent des millions de Sénégalaises et de Sénégalais. C'est pourquoi j'ai inscrit l'équité territoriale et le développement solidaire et inclusif au cœur des priorités du PSE. Je veux un Sénégal de tous, et un Sénégal pour tous. Sur le volet hydraulique du PUDC, nous avons acquis un financement additionnel de 60 milliards de F CFA pour démarrer dès le 1er trimestre de 2017, des travaux de construction et de réhabilitation de 251 forages. »

EXTRAIT DU MESSAGE A LA NATION DE SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, M.MACKY SALL, DAKAR, LE 31 DECEMBRE 2016



SOMMAIRE

ACCES A L'EAU POTABLE A MBORO
Un nouveau forage pour couvrir les besoins de 30.000 personnes P. 3

FOUNDIOUGNE
Les trois forages qui changeront la vie dans 82 villages



P. 4

ACCES A L'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE MEDINA GOUNASS
Un nouveau jour se lève sur 13 villages P. 5

PHASE 3 DU PUDC VOLET HYDRAULIQUE
Le présage de gages de respect des délais d'exécution P. 6

Un taux de satisfaction de 62 % enregistré auprès des usagers P. 8



LANSANA GAGNY SAKHO, DG DE L'OFOR
« Nous ne pouvons pas lutter contre la pauvreté sans eau » P. 9

TENEURS ELEVEES EN SEL ET FLUOR DU BASSIN ARACHIDIER
Le transfert d'eau à partir de Malem Hodar à l'étude P. 10

KAFFRINE
Près de 200 forages seront sous délégation de service public P. 12

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU
Le prix du mètre cube a chuté dans plusieurs localités P. 13

ACCES A L'EAU POTABLE A MBORO

Un nouveau forage pour couvrir les besoins de 30.000 personnes

L'Office des Forages Ruraux (OFOR) vient de relever un nouveau défi de fourniture d'eau potable pour au moins 30.000 personnes de la commune de Mboro. L'établissement a réceptionné le 15 juillet 2017, un forage de 101 m3/heure. La couverture des besoins actuels est assurée. C'est un nouveau jalon dans la démocratisation de l'accès à l'eau potable au Sénégal.

Un nouvel horizon pour les populations des quartiers de Darou Salam, Cité Mariama, Serigne Mansour, village de Keur Magor, Keur Aliou Fall et Mérina Guèye de la commune de Mboro. L'Office des Forages Ruraux (OFOR) vient de réceptionner un forage d'un débit de 101 m3/heure couplé à un château d'eau d'une capacité de 200 m3. Ces ouvrages amorcent un nouveau cycle dans l'existence d'au moins 30.000 personnes selon le dernier recensement effectué dans la commune de Mboro. Jusqu'ici, cette collectivité locale était alimentée par un seul forage d'une capacité de 43 m3/heure. La capacité de production était largement dépassée avec l'accroissement démographique de cette agglomération en pleine expansion. En conséquence, ces nouveaux ouvrages vont couvrir les besoins actuels des populations. « L'ancien forage ne peut pas desservir tous les quartiers», a reconnu une femme qui a remercié l'Office des Forages Ruraux (OFOR) pour ce joyau. «Nous, les femmes, nous sommes très contentes du forage. Nous avions d'énormes difficultés pour avoir de l'eau. Nous remercions le Président Macky Sall à travers l'OFOR», formule-t-elle. Elle a vu juste d'adresser ses remerciements au Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky Sall, qui a dégagé des moyens à la hauteur de ses ambitions pour la démocratisation de l'accès à l'eau aux Sénégalais surtout au profit de ceux qui habitent l'intérieur du pays. Au juste, le Directeur Général de l'OFOR a décliné l'aspect essentiel de cette nouvelle politique de l'hydraulique rurale : la restauration de l'équité entre les villes et les villages. « Tout cela est l'œuvre du Président de la République, son Excellence, Monsieur Macky Sall. Nous devons arrêter d'analyser les choses sous l'angle monde rural ou urbain. Est-ce qu'il est juste de considérer Mboro avec toutes ces usines comme les ICS comme une zone rurale ? », s'interroge le Directeur Général de l'OFOR, Monsieur Lansana Gagny Sakho. En tout état de cause, l'Etat poursuit le renforcement de la démocratisation de l'accès à cette ressource. Le nombre de personnes qui auront de façon permanente de l'eau démontre toute la pertinence et l'urgence de la réalisation de ces infrastructures. « Cette cérémonie à Mboro constitue une étape simplement dans la matérialisation de la vision du Chef de l'Etat. Nous voulons que tout foyer au Sénégal dans le monde rural puisse avoir accès à l'eau potable», a réitéré le Directeur Général de l'OFOR.

Cette commune était dans une situation peu enviable au regard de la densité de sa population d'une part et aussi de son poids sur l'économie nationale d'autre part. Aujourd'hui, se félicite le Directeur Général de l'OFOR, nous venons de franchir un cap très important pour régler définitivement les problèmes d'accès à l'eau potable. A Mboro, cet établissement public a tracé de nouveaux sillons de la révolution de l'hydraulique en milieu rural. Le réseau s'est densifié de plusieurs kilomètres rapprochant davantage des populations d'un point d'accès à l'eau. Cela est conforme au slogan de l'OFOR disons plutôt une devise parce que tout simplement beaucoup de ménages ont un robinet. « J'ai donné des instructions au Directeur des Travaux de l'OFOR pour que d'ici une semaine qu'on vous apporte les 6 kilomètres de réseau», a annoncé Monsieur Lansana Gagny Sakho. La commune de Mboro n'est pas un cas isolé. Dans d'autres collectivités locales, des Sénégalais goûtent aux bienfaits d'une eau de qualité à des prix abordables. Le gouvernement s'inscrit dans la consolidation des acquis avec le projet de réalisation des ouvrages hydrauliques. «Il y a un autre projet qui est très important. C'est le projet de 281 forages que nous allons mettre en œuvre dans le monde rural et qui va régler définitivement les problèmes d'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire sénégalais», conclut M. Sakho qui appelle les autorités locales à œuvrer pour la bonne gestion de ces ouvrages.





FOUNDIOUGNE

Les trois forages qui changeront la vie dans 82 villages



L'eau n'est plus rare dans 82 villages du département de Foundiougne.



A kaffrine, les populations n'ont pas raté le rendez-vous avec l'histoire, le jour de la réception des ouvrages.

La deuxième phase du projet d'approvisionnement en eau de la Corée va desservir 82 villages. Le château d'eau de Ndramé Keur Tamsir Khodia et les forages de Sorom, Kébé Ansou et Diagne Sader dans le département de Foundiougne ouvrent une belle phase chargée d'espérance pour des habitants de 82 villages dans le département de Foundiougne.

Le jour de la réception des ouvrages hydrauliques n'est pas un jour comme les autres dans les localités de Ndramé Keur Tamsir Khodia et Sorom et Kébé Ansou. Les ouvrages réalisés dans le cadre du Koica 2 marquent une nouvelle étape dans la vie des milliers de personnes dans trois communes du département de Foundiougne. Il s'agit des communes de Diagane Barka, Niassène et Dionsong. Désormais des forages font partie du décor des villages de Ndramé Keur Tamsir Khodia, Kébé Ansou et Diagane Sader. Mais les impacts socio-économiques se feront sentir dans plus de 82 villages. C'est une nouvelle avancée significative dans la satisfaction des besoins vitaux des populations. L'Office des Forges Ruraux (OFOR) avec l'apport inestimable des partenaires élargit le bassin des villages desservis, cela en conformité avec la vision du Président de la République, Son Excellence, M.Macky Sall. « Tous les Sénégalais doivent avoir accès à l'eau potable. Il ne devait pas avoir de différence entre ceux qui sont en ville et ceux qui sont dans le milieu rural. C'est pour cela que le Président de la République, Son Excellence, M. Macky Sall parle d'équité sociale », rappelle le Directeur Général de l'OFOR. Mais les autorités ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. La forte teneur en sel pose l'urgence de la recherche de solutions à cette problématique. L'idée de desservir les localités où la nappe est salée à partir de là où elle est douce est dans le pipeline. « L'eau salée est un grand problème pour les certaines zones de Foundiougne. Ce n'est pas normal qu'une grande commune comme Passy soit confrontée à ce problème. Il faut que l'on réfléchisse au système de semi-transfert qui consistera à prendre l'eau là où elle est douce pour l'amener là où elle est salée », préconise M. Sakho. Dans la foulée, il rassure : «c'est ce que nous allons faire bientôt à Passy».

L'accès à l'eau potable : un des piliers du PSE

L'accès à l'eau potable des populations rurales étant un des piliers du Plan Sénégal Emergent (PSE), reste une priorité de l'Office des Forages Ruraux (OFOR). Cette deuxième phase du projet d'approvisionnement en eau potable concerne les régions de Thiès, Fatick et Kaolack du centre du Sénégal. Il est prévu la réalisation de 09 forages, 09 châteaux d'eau, 170 km de réseau hydraulique, l'acquisition de 09 pompes, 09 groupes électrogènes, la construction de 09 logements pour gardiens et de 09 cabines de pompage. Selon le responsable du projet Mounirou Berthé, «ce projet va toucher environ 42. 000 habitants».

ACCES A L'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE MEDINA GOUNASS

Un nouveau jour se lève sur 13 villages

Le Directeur Général de l'Office des Forages Ruraux (OFOR), le maire de Médina Gounass et le représentant du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ont inauguré le forage couplé à un château à Médina Pakane. Ces ouvrages brisent le long cycle de pénurie d'eau dans 13 villages de la commune de Médina Gounass. Les ouvrages ont été financés par l'Union Européenne.

Médina Pakane. Ce village ne vous dit pas grand-chose. Mais il apparaît sous un nouveau jour. Ce jeudi 20 juillet 2017, le ciel était couvert de nuages. La nature apporte sa bénédiction à l'inauguration des ouvrages en adoucissant les températures. Situé à 10 km de la cité religieuse de Médina Gounass, Médina Pakane n'aura plus un souci d'approvisionnement en eau potable. La vraie vie commence à Médina Pakane. Dans le passé, des femmes étaient soumises à un calvaire imposé par le manque de la denrée précieuse. Des femmes étaient obligées de déployer toute leur énergie pour apporter la vie aux autres membres des ménages. Le forage d'un coût de 185.892.357 francs CFA financé par l'Union Européenne abrège la souffrance de toute une communauté. L'ouvrage tire des milliers de personnes d'un régime hydrique contraignant. Au-delà de l'inauguration, l'ouvrage hydraulique entre en ligne de compte de la création des conditions de transformation socio-économique de cette localité située dans l'arrondissement de Bonconton, commune de Médina Gounass, dans la région de Kolda. Le Directeur Général de l'OFOR, Monsieur Lansana Gagny Sakho et le maire de Médina Gounass, Monsieur Seydou Bâ par ailleurs frère du Khalife de la cité religieuse ont pris part à l'inauguration riche en couleurs. Les premières victimes ont étalé leur soulagement à travers leur chorégraphie. Les chants et les danses conjurent à jamais un passé noir, une période où elles ne fermaient pas l'œil parce qu'elles étaient dans une psychose. Le soulagement était le sentiment partagé. Rien n'est emphatique. Les inaugurations ressemblent à la célébration d'une nouvelle vie. C'est à juste raison. La partie visible de l'ouvrage, c'est bien ce beau château d'eau qui culmine à 25 mètres. Il s'élève majestueusement au-dessus des chaumières de Médina Pakane. Les ouvrages rompent le cycle de transmission du fardeau de la corvée d'eau. Ce jour de fête, les confessions des femmes électrisent les interlocuteurs. Leurs mains portent les marques indélébiles de l'effort physique déployé pour tirer l'eau des puits. Rutilante de sueur Marima Bâ nous plonge dans un passé non lointain. « Les femmes portaient tout ce fardeau. Il fallait se réveiller tôt pour espérer avoir de l'eau pour laver les enfants et pour les besoins de la consommation de la famille. Nous fournissions des efforts physiques qui fragilisaient notre santé », confesse Mariama Bâ.

Le jour commençait tôt pour ces femmes. Elles se réveillaient à 5 heures. Elles se rendaient aux puits où elles pouvaient passer des heures. Les aubes étaient immuables au fil des décennies. « Nous pouvions mettre des heures sans avoir suffisamment d'eau pour la famille. Mais c'était plus dur durant la saison sèche », confie Fatoumata Mballo. Aujourd'hui, c'est une autre aube qui pointe à l'horizon. Médina Pakane a désormais de beaux jours devant lui. L'espoir d'une vie meilleure ne sera pas un idéal. Il est déjà une réalité. Le recul des maladies associées à l'insalubrité ou au déficit de l'eau, la relance des activités maraichères sont les attentes des populations. C'est du moins l'avis du chef de village, Thierno Ibrahima Baldé. Mais Médina Pakane peut être considéré comme l'épicentre de la réparation d'une iniquité. Puisque ces ouvrages serviront 13 autres villages pour une population estimée à plus de 2725 habitants. L'autre paire de la manche, c'est la gestion des ouvrages. La longue corvée impose une implication de toute la communauté. C'est dans ce sens que le maire a axé son intervention.



L'eau n'est plus une denrée dans 9 villages de la commune de Médina Gounass.

SEYDOU BALDE, MAIRE DE MEDINA GOUNASS

« Le Président de la République, Son Excellence Macky Sall a consenti beaucoup d'argent pour satisfaire les besoins des populations »



Le maire de Médina Gounass, Monsieur Seydou Bâ a lancé un appel pour l'implication de tous dans la gestion des ouvrages hydrauliques construits à Médina Pakane avec l'appui financier de l'Union Européenne. « Le devoir de chacun, c'est de veiller à la préservation de ces infrastructures. Le Président de la République, Son Excellence, Macky Sall est au chevet des populations. Le gouvernement et ses partenaires ont consenti beaucoup d'argent pour la réalisation de ces ouvrages. Il revient aux populations de bien les entretenir », conseille le maire de Médina Gounass.

PHASE 3 DU PUDC VOLET HYDRAULIQUE

Le présage de gages de respect des délais d'exécution

L'entreprise chinoise chargée d'exécuter les chantiers de la phase 3 du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC-H3) qui a déployé des engins dans son quartier à Tawfek, à Diourbel donne des gages de respect des délais. Le Directeur Général de l'OFOR qui a effectué une visite de chantier est revenu satisfait.



L'entreprise a pré-positionné des engins lourds.

Les chantiers du PUDC-H3 prennent forme. La visite effectuée par le Directeur Général de l'Office des Forages Ruraux (OFOR) a servi à mesurer l'état d'avancement des travaux des chantiers de la phase 3 du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC-H3) pour la composante hydraulique. « L'état d'avancement des travaux est très satisfaisant», a apprécié le Directeur Général de l'OFOR, Monsieur Lansana Gagny Sakho à l'issue de sa visite. Les équipements sont au grand complet. Tout présage que les délais seront respectés. « C'est à partir d'ici que tous les matériaux et tous les hommes partiront pour l'exécution de ce programme sur l'ensemble du territoire du Sénégal. Tous les ateliers sont mobilisés. Les hommes sont mobilisés. Et, le projet est en train d'être exécuté», a constaté le Directeur Général de l'OFOR. Ce programme du Chef de l'Etat Son Excellence, M. Macky Sall reste un grand défi pour l'entreprise chinoise CGCOC. L'entreprise s'est engagée à travailler sur plusieurs fronts en même temps. «Le volet hydraulique est un projet très important pour le Sénégal mais aussi pour notre entreprise. C'est aussi un grand défi pour notre entreprise de réaliser tant de forages sur le territoire national», a souligné le Directeur Général de CGCOC.

Le respect des délais a été au cœur des interventions. Sur ce rapport, des mesures sont prises en amont pour gérer les contingences y compris les éventuelles pluies. «Nous sommes dans les délais. L'entreprise a pratiquement fini l'implantation de tous les forages ; maintenant nous allons passer à la phase d'exécution. Nous sommes un peu en avance sur le programme. Naturellement, la saison des pluies peut entraîner des retards parce qu'il y a des zones qui sont inaccessibles mais tout cela nous allons en tenir compte. La chose la plus importante, c'est que l'entreprise est for-



L'implantation des 250 forages est terminée.

tement mobilisée. Elle a mis les moyens à disposition par rapport au contrat. Le ressources humaines sont là pour que ce programme soit exécuté le plus rapidement possible», a noté le Directeur Général de l'OFOR.

La phase 3 du PUDC revêt des enjeux stratégiques pour accélérer la marche du Sénégal vers la couverture universelle dans le monde rural. Ce projet, une grande première depuis les indépendances est financé par la République Populaire de Chine. Ce programme est porteur d'espoir de restauration de l'équilibre en termes de répartition des ouvrages hydrauliques à travers le Sénégal des profondeurs. «Il va régler l'accès universel à l'eau potable. Et, je pense que les fortes demandes des populations seront satisfaites avec ce projet très important qui coûtera 60 milliards de francs CFA. Il sera exécuté dans un délai de 18 mois», a réitéré le Directeur Général de l'OFOR. Le projet couvrira 70% des besoins des populations du Sénégal.



Le Directeur général de l'OFOR et le directeur général de CGCOC échangent sur des aspects clés d'exécution.

REFORME DE L'HYDRAULIQUE RURALE

Un taux de satisfaction de 62 % enregistré auprès des usagers

Une bonne note. La Réforme de l'Hydraulique rurale s'est traduite par l'amélioration des services de l'eau dans des localités de Notto, Ndiosmone, Palmarin, Ngorom et Lamsar. Dans cette zone, plus de la moitié des personnes interrogées ont apprécié de manière positive la Délégation de Service Public de l'eau. « Globalement 62% des usagers sont satisfaits des retombées de la Réforme de l'hydraulique rurale depuis sa mise en œuvre sinon qu'elle est correcte pour 13% ainsi que 18% qui pensent qu'il y a des améliorations à faire », indique une enquête qui a touché 10‰ des 13 000 ménages alimentés par SEOH dans les régions de Thiès et Fatick, soit un total de 130 ménages.



La réforme bien notée par les populations.

DISPONIBILITE DES SERVICES

Net recul des coupures d'eau pour 71 % des usagers

L'information vient de la bouche des bénéficiaires. Au total 71 % des usagers ont constaté un net recul des coupures d'eau. A l'inverse, des services sont plus disponibles. La Réforme a donc réglé la fréquence des pannes de forages qui a avait des incidences négatives sur la production et la distribution de l'eau dans le monde rural avant 2014. Ce n'est pas par hasard que la sécurisation de l'approvisionnement en eau figure en bonne place dans le cahier de charges des fermiers. Avant la Réformé, l'enquête a montré que 60 % des personnes ont affirmé soit que les coupures d'eau étaient monnaie courante soit qu'elles utilisaient l'eau des puits. Depuis l'arrivée des fermiers, les longues coupures ne sont plus en cours dans la zone de Notto, Ndiosmone et Palmarin. « Aujourd'hui, 71% n'ont jamais eu de coupures ou ces coupures sont rares. Toutefois, 21% ont des coupures d'eau liées à une baisse de pression aux heures de pointe », soulignent les enquêteurs.



La panne des forages en chute libre.

QUALITÉ DE L'EAU

Le taux de satisfaction se situe à 87 % en 2017 contre 41 % avant 2014

Plus de personnes sont satisfaites de la qualité de l'eau dans le monde rural après 2014. En effet en moyenne 41 % des répondants étaient insatisfaits. Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme beaucoup d'eau a coulé sous les ponts dans des villages. La position des bénéficiaires a évolué. « Depuis la mise en œuvre de la Réforme 87% des usagers sont satisfaits de la qualité de l'eau, 85% jugent l'eau disponible en quantité suffisante et 53 % jugent qu'elle est accessible. Par contre, 70% de l'échantillon pensent que le prix de l'eau est à revoir », rapportent les enquêteurs.

LANSANA GAGNY SAKHO, DIRECTEUR GENERAL DE L'OFOR

« Nous ne pouvons pas lutter contre la pauvreté sans eau »

La lutte contre la pauvreté passe par la maîtrise de la politique d'eau. Telle est la conviction du Directeur Général de l'Office des Forages Ruraux (OFOR), Monsieur Lansana Gagny Sakho.

La Délégation de Service Public de l'eau est l'alternative aux dysfonctionnements récurrents du système d'approvisionnement en eau dans le monde rural. Le Directeur Général de l'OFOR, Monsieur Lansana Gagny Sakho l'a réitéré au cours d'un entretien avec la chaîne de télévision Africa 24. L'arrivée des privés dans ce secteur de l'hydraulique rurale si stratégique est une première en Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui les autorités ne nourrissent pas de regrets. « Nous avons mis en place une délégation de service public qui marche très bien. Les autres sont en cours. Mais nous voulons aller plus loin. Nous visons l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) », affirme le Directeur Général de l'OFOR. Pour ce dernier, l'exploitation était le maillon faible du système. Cette marche vers les ODD



s'accompagnera par la recherche de solutions afin d'améliorer la qualité de l'eau. Le Sénégal peut aussi se féliciter d'avoir l'un des meilleurs taux d'accès à cette ressource dans le monde rural en Afrique. « Je ne parlerai pas de besoin. Je parlerai de taux d'accès. Nous sommes autour de 90% de taux d'accès. Cela veut dire quand vous prenez 100 Sénégalais, les 90 ont accès à de l'eau potable et ce sont des calculs qui sont grossiers en réalité peut-être qu'on est loin de cela. Mais justement les ODD vont nous pousser à changer carrément d'approche parce que les ODD visent des personnes physiques c'est-à-dire quand vous dites que vous avez 90% de taux d'accès, vous avez 90% des Sénégalais qui ont accès à l'eau », fait remarquer le Directeur Général.

Dans cette mission, l'OFOR est accompagné par les partenaires techniques et financiers. Il s'agit de la Banque Mondiale, de l'USAID, la Coopération Espagnole, la Belgique, l'Union Européenne, les Japonais, les Coréens, la BID, la BADEA et l'UEMOA. Le Directeur Général a démontré que sans la maîtrise de l'accès à l'eau, il serait très difficile de faire reculer la pauvreté.« Si vous ne réglez pas les problèmes d'accès à l'eau, vous ne réduirez pas la pauvreté parce que vous ne serez pas capables de développer ni l'agriculture, ni l'élevage. C'est une dimension que tout le monde doit comprendre et sur laquelle nous sommes en train de travailler », soutient le Directeur Général de l'OFOR.



La joie des enfants est énonciatrice de la transformation de l'élevage avec cet abreuvoir.

TENEURS ELEVEES EN SEL ET FLUOR DU BASSIN ARACHIDIER

Le transfert d'eau à partir de Malem Hodar à l'étude



Monsieur Moundor Madioune, Directeur des Travaux de l'OFOR.

L'Etat du Sénégal n'écarte rien pour trouver des solutions aux problèmes de fortes teneurs en sel et en fluor de l'eau du bassin arachidier. Le transfert de la ressource à partir de Malem Hodar est à l'étude.

Toutes les options sont sur la table. L'accès à l'eau potable n'a pas de prix pour les autorités. Elles ont pris à bras-le-corps la problématique de la fluoration et de la salinité de l'eau dans le bassin arachidier. Inutile de revenir sur les conséquences. Les techniciens se concentrent sur les solutions. Celle qui est à l'étude sort de l'ordinaire au regard de la distance de transport de l'eau. Les autorités veulent régler les problèmes d'eau du bassin arachidier à partir de Maleme Hodar, l'endroit la plus proche qui a une bonne et riche nappe. C'est un travail d'Hercule qui se profile à l'horizon si cette option est retenue. « On est en train de faire une étude qui est même commanditée par le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et qui consiste à faire un transfert d'eau à partir de la zone de captage de Malem Hodar pour alimenter les zones qui sont situées dans le bassin arachidier où la qualité de la nappe est encore problématique soit elle est salée ou fluorée », indique le Directeur des Travaux de l'OFOR, Moundor Madioune.

La distance fait déjà penser aux défis techniques et surtout aux moyens financiers de la concrétisation de ce projet qui sort des sentiers battus. C'est une autre révolution qui s'annonce après celle de l'alimentation de la mer à partir de la terre, c'est-à-dire, tirer les insulaires de leur détresse hydrique en leur fournissant de l'eau à partir du continent. Le Directeur des Travaux de l'OFOR, Monsieur Moundor Madioune a donc vu juste en rangeant cet éventuel projet dans la catégorie des programmes de grande envergure. « Des projets d'envergure de ce genre comme le transfert d'eau à partir de la zone de captage de Malem Hodar sont identifiés et sont en train d'être vraiment mis en route », a-t-il défendu. Le transfert d'eau des zones où la nappe est bonne et riche vers celles où elle pauvre ou salée a été concluant pour bien des localités. Cette solution en cours depuis 2014 a permis plusieurs villages de la zone de socle dans le département de Goudiry ou encore dans des îles du Saloum d'avoir une eau propre à la consommation pour la première fois depuis les indépendances du Sénégal. Nous pouvons dire modestie à partir que c'est une pratique à capitaliser pour les autres pays d'Afrique.

SOLUTIONS CONTRE LES TENEURS ELEVEES EN SEL, FER, FLUOR…

Le transfert d'eau, la formule miracle qui préserve la santé des milliers de Sénégalais

La formule a résolu l'équation insoluble depuis les indépendances. Le Sénégal compte des zones où la nappe est salée ou fluorée ou encore pauvre. Cette contrainte naturelle avait condamné des milliers de Sénégalais à se contenter de boire des eaux saumâtres, salées, fluorées ou de rester dans un stress hydrique permanent. C'était la résignation collective jusqu'en 2014. Les recherches d'alternatives n'étaient pas à l'ordre du jour. C'est après la mise en place de l'Office des Forages Ruraux que les autorités ont expérimenté le transfert de la ressource des bonnes nappes, c'est-à-dire riche en ressources hydriques avec des teneurs en composantes indésirables quasi nulles vers celles dites mauvaises caractérisées par des concentrations anormales en sel, fluor ou en nitrate ou encore en fer. Le transfert est aujourd'hui une méthode à efficacité prouvée. La preuve, dans le département de Goudiry dans des villages, la période d'étiage s'est réduite à sa plus simple durée. La denrée n'est plus rare durant les mois de mars, avril, mai et juin. Elle est disponible sans discontinuité. L'autre succès de cette option est enregistré dans les îles du Delta du Saloum, dans des collectivités et localités qui bordent des zones sous influence de l'intrusion de la langue salée. Rien que dans le Delta du Saloum classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, plus de 80.000 insulaires goûtent au bienfait d'une eau douce. Les femmes ne mettront plus leur vie en péril à bord de légères embarcations pour aller chercher la vie (l'eau). Nous laisserons le soin aux autorités sanitaires d'évaluer des bienfaits de l'accès à l'eau potable sur la santé des populations de ces îles. Mais déjà nous pourrons parier sur la baisse des prévalences des maladies liées à l'insalubrité de cette denrée. Les comptes du transfert sont donc bons. C'est à juste raison que cette solution sera appliquée dans les îles de la Basse Casamance. Dans le Sud du Sénégal plus de 40.000 personnes auront également une eau de qualité. Ce n'est pas aussi pour rien que les autorités cherchent à résoudre les problèmes d'eau du bassin arachidier à partir de Maleme Hodar. Le transfert n'est plus dans une phase expérimentale. Elle prend toute sa place dans la nouvelle politique de l'hydraulique rurale au Sénégal. D'autres pays africains confrontés à cette équation peuvent bien s'inspirer de la solution miracle du Sénégal.



Le transfert d'eau, une solution qui sauve des vies comme ici, à Sakhor, dans la zone de Fimela.

KAFFRINE

Près de 200 forages seront sous délégation de service public



A kaffrine, d'autres forages seront sous délégation de service public.

L'Etat veut garantir l'accès aux services d'eau dans la région de Kaffrine. L'Office des Forages Ruraux (OFOR) ambitionne de mettre 200 forages sous délégation de service public. C'est ce qu'a annoncé le Directeur de Contrôle et d'Exploitation de l'OFOR. « On parle de 162 forages dans la région de Kaffrine, mais c'est plus que cela, si on intègre les nouvelles réalisations dans le cadre du PUDC », souligne le Directeur de Contrôle et de l'Exploitation qui ajoute : « Avec le Programme d'Urgence de Développement Communautaire, nous serons pratiquement à 200 forages ». C'était en marge d'un atelier de présentation de l'état d'avancement de la délégation de service public de l'eau. La rencontre a été présidée par l'adjoint au gouverneur de Kaffrine, chargé du développement, Cheikh Ndiaye. Elle avait enregistré la présence des autorités administratives de quatre départements de la région de Kaffine et des représentants des populations. L'occasion a été mise à profit pour rappeler que la délégation de service public concernera des ouvrages hydrauliques de toutes les régions du Sénégal à la fin du processus.



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le prix du mètre cube a chuté dans plusieurs localités

Le Directeur des Travaux de l'OFOR ne partage pas entièrement l'idée que le tarif du mètre cube est plus élevé en milieu rural que dans la zone urbaine. Il invite l'usager à prendre en compte la subvention de la tranche sociale en ville qui fausse le jeu de comparaison. Mieux le prix de l'eau qui s'échangeait entre 300 et 400 francs CfA pour les ménages est retombé de manière uniforme à 275 francs CFA dans des localités sous délégation de service public.

Le Directeur des Travaux de l'OFOR, Monsieur Moundor Madioune apporte des éclairages sur la présupposée cherté de l'eau dans le milieu rural. L'usager qui fait la comparaison sans tenir compte de la subvention de la tranche sociale tombe dans l'erreur. En prenant en compte ce paramètre social, il se rendra compte d'une autre réalité. « Lorsque nous faisons la comparaison des prix appliqués en zones rurale et urbaine, nous pouvons dire que le tarif fixé pour les ruraux est plus élevé ; cela est lié à la subvention de la tranche sociale en ville », explique le Directeur des Travaux de l'OFOR. Il croit que l'Etat va travailler à réduire les charges liées à l'accès à l'eau pour les ménages ruraux au fur et à mesure que les autorités aient en possession suffisamment d'informations. « Il faut juste se rappeler que la Réforme de l'eau en milieu rural vient juste de voir le jour. Et donc, je pense que l'Eta n'a pas encore pris toutes les mesures qu'il faut pour prendre en charge certaines données », estime le Directeur des Travaux de l'OFOR Monsieur Moundor Madioune. De façon concrète, il pense aux mesures d'accompagnement devant concourir à baisser encore le prix de l'eau dans le monde rural. Mais le Directeur des Travaux de l'OFOR ne veut pas que l'on perde de vue la chute du mètre cube consécutive à l'entrée en vigueur de la Réforme. « Je pense que les autorités ne manqueront pas de réfléchir pour rendre l'eau plus accessible dans le monde rural. Mais ce qu'il y a surtout de noter, c'est que le prix de l'eau d'une manière globale n'est pas cher que l'on pense en milieu rural», avance Moundor Madioune. Il se fonde sur l'écart des prix avant la délégation de service dans la zone de Notto-Diosmone-Palmarin et Gorom Lamsar et après la prise de services des fermiers. « Pour le cas du premier système d'affermage mis en place notamment sur le Notto-Diosmone-Palmarin et Gorom Lamsar (NDP/GL), le mètre cube qui coûtait entre 300 et 400 francs CFA est aujourd'hui vendu de manière uniforme à 275 francs CFA pour les ménages et à 200 francs CFA pour le bétail et pour le maraîchage alors que le prix moins en milieu urbain se situe entre 375 et 400 francs CFA», argumente le Directeur des Travaux de l'OFOR. La constance c'est le prix de l'eau a chuté dans le monde rural. Quel que soit le volume d'eau consommé, le mètre cube s'échange à 275 francs CFA. Ce n'est pas le cas en ville où à partir de certains volumes, le prix du mètre cube augmente.

ACCES A L'EAU POTABLE DANS LE MONDE RURAL

AQUATECH dévoile une feuille de route à l'aune des défis

L'entreprise AQUATECH a présenté un carnet de bord où figurent un plan d'amélioration des systèmes, la remise à niveau du système de traitement, le remplacement des équipements défectueux, l'optimisation des systèmes énergétiques…



Pape Diop, Directeur de l'Administration, de la Communication et des Moyens Généraux à AQUATECH.

Sans tambour, ni trompette, le fermier AQUATECH accomplit un travail de fond afin de respecter le cahier de charges. L'entreprise a réalisé l'inventaire exhaustif des installations depuis fin 2016. Elle a élaboré un plan d'amélioration des systèmes. En plus le personnel a été recruté pour conduire les missions assignées à AQUATECH. « Il reste à accomplir le recensement des points de distribution (branchements particuliers, bornes fontaines, abreuvoirs, potences, branchement public…) et l'état des lieux des réseaux de distribution. Le gros du travail sera ensuite progressivement de faire remonter les rendements de réseaux par des campagnes de recherche de fuites et de mise à niveau des systèmes de traitement », précise le Directeur de l'Administration, de la Communication et des Moyens Généraux à AQUATECH, Monsieur Pape Diop. Cette remise à flot du système de traitement reviendra à la mise en conformité des équipements (qualité, sécurité, protection de l'environnement et des personnes), l'installation de systèmes de chloration pour améliorer la qualité bactériologique de l'eau, le remplacement des équipements défectueux, l'optimisation des systèmes énergétiques (puissances électriques, systèmes solaires…).
L'entreprise qui n'est pas dans un terrain puisera dans son capital d'expérience pour lever tous les défis liés à l'accès à une eau de qualité et à un rythme continu. Aucun moyen ne sera négligé pour l'atteinte des résultats. Du moins, c'est ce qui transparait dans le discours des responsables de l'entreprise. « Nos méthodes et techniques sont éprouvées partout dans le monde sur la maintenance des équipements pour prolonger leur durée de vie et leur efficacité, la formation de notre personnel pour lui permettre d'être plus performant, la bonne gestion des installations de production et de distribution de l'eau potable dans leur ensemble », confie Monsieur Pape Diop.

L'autonomie en énergie

L'autonomie des installations en énergie est au centre de la stratégie. L'autre touche d'innovation, c'est la gestion à temps réel des installations. Ce système offre la possibilité d'apporter à temps des réponses en cas de dysfonctionnement. « Nous pourrons voir plus loin, avec par exemple la transition énergétique des sites de production vers le solaire, la mise en place d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), le déploiement de la télégestion sur certains sites sensibles, une gestion intelligente des réseaux de distribution pour limiter encore plus les pertes », assure le Directeur de l'Administration, de la Communication et des Moyens Généraux.

REPARTITION DES FORAGES

L'isolement n'est plus un facteur d'exclusion



L'éloignement géographique n'est plus un obstacle pour avoir de l'eau potable.

L'accès à l'eau potable est devenu une réalité dans les localités les plus reculées, les plus enclavées. Des forages sortent de terre dans des villages les plus isolés. Dans les régions de Kolda et de Tambacounda… de nouveaux villages étrennent leur forage et leur château d'eau. Les derniers en date sont des villages de Médina Pakane, de Touba Darou Salam, de Sourouyel. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement concrétise la vision de son Excellence, M.Macky Sall qui tient à la réparation de l'injustice sociale. L'équité passe par la construction des forages, des châteaux d'eau dans des localités qui sont jusqu'ici oubliées et le transfert de la ressource vers des sites où la nappe est pauvre ou mauvaise. A vrai dire, l'éloignement n'est plus un facteur d'exclusion dans la répartition des ouvrages. Désormais le choix des sites se fait sur la base d'une cartographie. Des zones peu pourvues en ouvrages et où le taux d'accès est le plus faible sont privilégiées. C'est pour cette raison qu'une discrimination positive est accordée aux régions du Centre, de l'Est et du Sud. Ces investissements transforment ces villages et libèrent des femmes d'une corvée qui a duré plus de 50 ans.

KAOLACK ET KAFFRINE
FlexEau bientôt dans la phase d'exploitation

Le fermier FlexEau prendra directement l'exploitation des forages en cours de réalisation dans le cadre des programmes comme (PUDC) et (PSEAU). L'entreprise a terminé l'inventaire du système de production dans les régions de Kaolack et de Kaffrine.



Pathé Diagne, Directeur général de FlexEau.

La Délégation de Service Public de l'eau pour les régions de Kaolack et de Kaffrine est dans la phase opérationnelle. Le fermier, FlexEau a bouclé l'inventaire « contradictoire » du système de production. Place maintenant à l'élaboration du programme des investissements à la charge de l'OFOR. Cette présentation a été faite par le directeur de FlexEau Monsieur Pathé Diagne qui a livré d'autres informations liées à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Délégation de Service Public de l'eau. « Pour raccourcir les délais de démarrage effectif, nous avons accepté, à la demande de Monsieur le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, de prendre directement en exploitation, les nouveaux sites réalisés dans le cadre des différents programmes de renforcement de l'alimentation en eau dans le monde rural qui sont en cours d'exécution (PUDC, PSEAU, etc.) », nous informe le Directeur de FlexEau Monsieur Pathé Diagne.

Pour prendre une longueur d'avance, la société travaille sur d'autres aspects qui conditionnent la fourniture correcte des services de l'eau. Il s'agit de l'installation des systèmes de pompage dans 14 sites qui ont été indiqués. « Ces travaux seront finalisés à la fin du mois de Juillet. L'intégration de la totalité de ces sites sera effective à la fin du mois d'Août », renseigne le Directeur de FlexEau, Monsieur Pathé Diagne.

Le fermier et les services compétents du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement cherchent des solutions aux taux élevés de chlore et de fluor des eaux de ces deux régions. Surtout que c'est une grande problématique que le fermier tout seul ne peut pas résoudre. « Dans le cas d'une Délégation de Service Public, les infrastructures sont exploitées telles qu'elles ont été données par le Délégataire. Ceci n'occulte en rien le fait que certains forages du périmètre concédé présentent un taux de chlorure et de fluorure dépassant les normes admissibles. Cette question très importante demande une prise en charge qui dépasse les limites de la DSP. En ce qui nous concerne, nous travaillons avec les services compétents du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour trouver une solution structurelle à ce problème », souligne Monsieur Pathé Diagne.

De façon concrète, FlexEau étudie en collaboration avec ses partenaires les possibilités d'explorer d'autres options dans une perspective de trouver des réponses durables aux problèmes de fluor et de chlore. « Nous évaluons, en liaison avec notre partenaire stratégique Grundfos, différentes options stratégiques comprenant, entre autres, l'installation d'unités de défluoration ou, à l'image de ce qui a été fait pour la région de Dakar, le transfert d'eau. Les études de faisabilité de ces différentes options sont en cours au niveau de l'OFOR », énumère Monsieur Pathé Diagne.

Avons-nous le bon modèle



Par le Directeur Général de l'OFOR,
Monsieur Lansana Gagny Sakho

Les problèmes récents d'approvisionnement en eau de la ville de Dakar ont suscité des débats assez intéressants sur les programmes Partenariat Public Privé. Ce modèle est considéré comme un moyen de mobiliser des moyens financiers importants permettant d'assurer les investissements nécessaires à des services publics de qualité.

Malgré l'absence de preuves formelles de la réussite d'une forme particulière de PPP, trois principes nous apparaissent essentiels pour contribuer à une plus grande efficience du service public : la participation active des consommateurs doit être effective en amont, la prise en compte de principes de bonne gouvernance et la mise en place d'organisme de règlementation indépendant et de surveillance des PPP.

Avant d'aborder un volet sur les perspectives concernant la distribution de l'eau, il serait intéressant de faire une évaluation de l'existant.

HISTORIQUE & CADRE INSTITUTIONNEL

Outre la mauvaise qualité de l'eau, le secteur de l'hydraulique connaissait, à la fin des années 1980, de sérieuses difficultés étaient notées tant au niveau de la production que de la distribution. La pénurie d'eau potable, notamment dans les zones urbaines, ne cessait de croître. A titre illustratif, à cette époque, le déficit culminait à 23 000 m3 par jour pour la seule agglomération de Dakar. A partir des années 90, trois programmes ont été mis en œuvre pour améliorer la production, la distribution et la rentabilité financière du secteur de l'eau au Sénégal.

1996 - 2004 : le projet sectoriel eau (PSE), avait entre autres objectifs : de sécuriser le dispositif d'approvisionnement en eau potable de la région de Dakar.

2002 – 2007 : le projet sectoriel eau à long terme : Il s'agissait d'élargir le programme à d'autres villes secondaires du pays, en privilégiant en particulier les quartiers périurbains défavorisés.

2007 – 2011: le programme eau potable et assainissement du Millénaire (PEPAM) qui avait comme objectifs de faciliter l'accès à l'eau potable pour 2,3 millions de personnes supplémentaires, fournir une alimentation en eau potable, à domicile, pour 88% des ménages de Dakar et 79% des ménages des autres centres urbains et réduire l'écart de taux d'accès entre Dakar et les autres régions.

Dans le cadre du dispositif juridique mis en place pour gérer ce programme, la SDE est liée à la SONES par un contrat d'affermage de gestion technique et commerciale. L'Etat assure la tutelle du secteur par l'intermédiaire du ministère de l'Hydraulique et des Finances. Le contrat d'affermage est complété par un contrat de performance entre l'Etat via la SONES et la SDE. Ce contrat confère à la SONES les prérogatives d'assurer le contrôle de la qualité de l'exploitation et du service.

RESULTATS

Le bilan de ces années de réforme de l'hydraulique urbaine est très positif. Le déficit de production a été résorbé et l'équilibre financier du secteur est désormais atteint. Aujourd'hui 79% des habitants de Dakar et 63% de la population des centres urbains bénéficient désormais d'un accès à un branchement individuel. Il s'agit respectivement 90 et 85% des mêmes habitants qui ont accès à l'eau potable. Les prix ont été maitrisés pour un accès durable des consommateurs démunis à l'eau. En 13 ans (1996 et 2009), le prix du m3 de la tranche sociale n'a connu qu'une hausse de 19,04 % . La modicité de ce coût couplée à une politique sociale innovatrice, inclusive et hardie d'accès à l'eau notamment à travers les branchements sociaux a permis au Sénégal d'être parmi les rares pays africains à avoir atteint les OMD en matière d'accès à l'eau urbaine.

Une politique soutenue de qualité du service, des relations et de la communication avec la clientèle a été élaborée et mise en œuvre. L'autre signe de performance est porté par ce taux de potabilité de 96 % alors que la norme de l'OMS se situe à 96 %. En outre la transparence transparait dans le mode de facturation. Les détails sont mentionnés de manière claire au verso des factures. A cela il faudra ajouter la mise en place des mécanismes de paiement comme les boîtes à chèques et les prélèvements directs pour éviter aux consommateurs les longues queues bravant les intempéries…

Au niveau sous-régional, le tableau ci-dessous sur les variations totales des prix de quelques postes de consommation sur la période 2002-2012 (en pourcentage) permet de mieux appréhender les performances.

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Eau	100,4	57,0	42,2	-2,7	32,8	4,0	2,7	32,0
Electricité	38,7	9,9	-0,6	-8,5	0,0	30,3	17,2	10,7

Source : BCEAO rapport sur l'évolution des prix à la consommation les 10 dernières années dans l'UEMOA

PERSEPCTIVES

Aujourd'hui le mode régulation en vigueur dans le secteur est celui de l'autorégulation encadrée par les revues de contrat (affermage et performances basées sur un système de bonus et malus) assurées par la SONES. Avec une ouverture plus grande du secteur de l'eau et une implication plus grande du rôle des partenaires privés (en milieu rural en particulier), il devient nécessaire et plus urgent de mettre en place une autorité de régulation qui veille à protéger les intérêts des populations surtout les plus démunies ; à protéger la ressource Eau dont la protection incombe à l'Etat pour les générations actuelles et futures. Il y a aussi les enjeux de préservation des intérêts des investisseurs privés afin qu'ils puissent récupérer leurs investissements avec un bénéfice raisonnable.

En complément du dispositif actuel, la mise en place d'un organe de régulation dont les missions seront centrées sur le souci de performance, d'équité, d'égalité dans la fourniture et l'accès du citoyen au service de base s'impose. La présence effective de représentants des consommateurs crédibles dans l'instance de régulation est également indispensable. Ils devront veiller à la protection des intérêts de cette catégorie de parties prenantes. Le mode de financement de l'activité de l'organe de régulation doit être clarifié en vue d'assurer son indépendance du gouvernement comme d'un opérateur privé.

NOS VALEURS

Nous nous consacrons exclusivement à notre cœur de métier, 'l'accès à l'eau pour tous usages', et c'est avant tout par passion. Passion pour ce que l'eau apporte à la communauté. Passion aussi pour un métier qui touche à l'humain.

L'innovation est aussi une de nos valeurs. Nous nous devons de repousser les limites, ouvrir de nouvelles voies afin de trouver des solutions aux problèmes structurels d'accès à l'eau des populations.

Il ne peut y avoir d'innovation sans prise d'initiatives. Synonyme d'autonomie, de challenge, d'aventure, le goût d'Entreprendre est stimulé et élevé en standard dans notre organisation. C'est le moteur de l'OFOR qui se construit avant sur la confiance dans l'individu et ses talents.

Une autre valeur qui nous guide : l'Ouverture d'esprit. Ecouter toutes les parties, s'ouvrir aux autres et s'enrichir par la différence, constituent une exigence absolue pour répondre à l'infinie diversité des aspirations des parties prenantes

Ces quatre valeurs sont indissociables d'une cinquième, la quête de l'Excellence. Excellence qui imprègne tous les aspects de notre métier et qui nous permettra d'atteindre notre objectif ultime : un foyer un point d'eau potable. Nos équipes partagent cette volonté de dépassement pour offrir le meilleur à la communauté



NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

- Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel et d'esprit d'équipe.
- Des hommes et des femmes qui partagent l'énergie, l'enthousiasme et le don de soi.
- Des hommes et des femmes qui savent bâtir des relations justes et durables.
- Des hommes et des femmes au service de la communauté

Nos principes éthiques centrés autour de l'Intégrité, du Respect et de la Transparence façonnent notre culture, bâtissent notre réputation. Ils nous permettent d'agir en nous basant sur des principes partagés avec l'ensemble des parties prenantes.

Intégrité car agir avec intégrité est vital pour construire et maintenir la confiance et de bonnes relations.

Respect car ce que nous faisons affecte de nombreuses parties prenantes.

Transparence car nous devons être capables de justifier nos actions et nos décisions.



NOS MISSIONS

L'Office des forages ruraux (OFOR) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'Hydraulique rurale et sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances.

L'OFOR a pour missions :

- La gestion du patrimoine de l'hydraulique rurale permettant d'assurer le service de l'eau potable en milieu rural notamment les ouvrages ou équipements de captage, de production, de traitement, de stockage, de transport et de distribution, les véhicules, les équipements et engins d'ateliers ou de chantiers et les terrains, bâtiments, annexes et autres dépendances ;
- L'exercice par délégation, de la responsabilité de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ; à cet effet, l'OFOR recrute des opérateurs privés, obligatoirement personnes morales, qui assurent la production, la maintenance et la commercialisation (facturation, recouvrement, gestion comptable) des services d'eau potable.
- L'assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'hydraulique rurale ;
- Le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures d'hydraulique rurale et de la qualité du service de l'eau ;
- L'accompagnement des acteurs du sous-secteur notamment les usagers, les collectivités locales, les autorités, les opérateurs, par le renforcement de capacités, l'appui-conseil, la communication et la mise en place de mécanismes de financement appropriés ;

L'Etat transfère à l'OFOR :

- la gestion physique, comptable et financière des biens du domaine public nécessaires à la réalisation de son objet ;
- la propriété des biens et droits immobiliers du domaine privé dans la mesure où ils sont nécessaires à la réalisation de son objet.

ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

L'Office des forages ruraux (OFOR), établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) exerce les missions de gestion du patrimoine de l'hydraulique rurale, notamment les systèmes d'alimentation en eau potable, les véhicules lourds et légers, les équipements et engins d'ateliers et de chantiers, les terrains, bâtiments et annexes, pour la pérennisation du service public de l'eau potable en milieu rural. Il porte assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maitrise d'ouvrage des travaux d'hydraulique rurale. Il assure aussi l'exercice par délégation de la responsabilité de la gestion du service public de l'eau en milieu rural, le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures d'hydraulique rurale et de la qualité du service de l'eau ainsi que l'accompagnement des acteurs.

L'Etat du Sénégal s'engage ainsi à mettre en œuvre une politique de contrôle, de suivi et de maintenance des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural dont la pérennité est tributaire d'une gestion rationnelle et efficace impliquant l'ensemble des acteurs concernés, notamment l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et les usagers.

L'Office des forages ruraux (OFOR), ainsi investi d'une mission essentielle de service public, se doit d'être opérationnel et efficace. Cette recherche d'opérationnalité et d'efficacité ne peut être fructueuse que si l'OFOR repose sur un bon système d'organisation et de fonctionnement et sur des ressources financières pérennes.

Une telle option exige de l'OFOR une organisation visant l'efficacité et articulée autour de deux (02) séries d'activités complémentaires : des activités cycliques en termes de charges de travail (travaux, planification et études) et des activités permanentes (contrôle d'exploitation, gestion du patrimoine, gestion administrative, financière et comptable, communication, etc.)

L'OFOR repose sur deux (02) organes :

- Le Conseil d'Administration chargé de l'approbation des comptes de gestion, du programme annuel de travail de l'Office, des programmes pluriannuels d'actions et d'investissements, des budgets et comptes prévisionnels, entre autres ;
- Le Directeur Général chargé de la coordination des actions et de l'application des décisions du Conseil d'Administration (CA).

Ressources financières

Les ressources financières de l'OFOR proviennent :

- des dotations budgétaires de l'Etat ;
- du Fonds national de l'hydraulique (FNH) ;
- des redevances prélevées sur le produit de la facturation de l'eau dont le niveau est fixé par décret ;
- des recettes générées par l'exploitation des biens et immeubles transférés ou acquis et de prestations de services ;
- des dons reçus après avis du Conseil d'administration
- et de toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements.

Les ressources de l'OFOR assurent son équilibre financier et sont affectées exclusivement à l'exécution de ses missions.

